

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC144

présenté par

Mme Thomin, M. Echaniz, M. Bertrand Petit, M. Delautrette et Mme Rouaux

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« , en portant une attention particulière à l'augmentation du nombre de femmes cheffes d'exploitation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à inclure dans les politiques d'orientation et de formation en matière agricole un objectif d'augmentation du nombre de femmes cheffes d'exploitation.

Les femmes représentent 24 % des cheffes d'exploitation agricole en 2022. La féminisation de la profession passe par la féminisation de la formation agricole. Cette féminisation de la formation passe par le développement d'infrastructures mixtes (vestiaires, dortoirs, équipements vestimentaires, etc.) et en adaptant les programmes.